

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, le 3 mai 2023

### **LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE, AGISSONS ENSEMBLE !**

Présent depuis 2012 en Auvergne-Rhône-Alpes, le moustique tigre s'est installé progressivement dans les 12 départements de la région, soit 800 communes. Ce sont 66% des habitants de la région qui sont impactés en 2022. Cela représente 152 nouvelles communes par rapport à 2021. En Savoie, le moustique tigre s'est propagé dans 17 nouvelles communes par rapport à 2021. Il est désormais présent dans 79 communes, impactant 67,1 % des habitants du département en 2022. Le moustique tigre est essentiellement installé dans les bassins aixois et chambérien, il se développe également dans le secteur d'Albertville.

Chaque année, pour limiter son implantation et prévenir le risque de transmission des virus, une surveillance renforcée est mise en place.

#### **→ Le moustique tigre, un insecte particulièrement nuisible**

Le moustique tigre est une espèce invasive particulièrement nuisible pour l'homme qui réapparaît chaque printemps et qui se développe jusqu'à l'automne. Piquant essentiellement le jour, il peut véhiculer certaines maladies : dengue, chikungunya, Zika.

#### **→ Vigilance citoyenne : adoptons des gestes simples pour éviter sa prolifération**

Le moustique tigre vit dans un périmètre de 150 mètres autour du lieu de ponte. **Ainsi, le moustique qui vous pique est le plus souvent né dans votre jardin ou dans votre voisinage.**

Il se développe principalement dans des gîtes naturels ou artificiels de petite taille : coupelles, pneus usagés, jouets, récupérateurs d'eau de pluie, mobiliers de jardin, piscines non entretenues, bâches, encombrants.

La femelle moustique-tigre pond ses œufs à l'intérieur des réceptacles juste au-dessus du niveau d'eau. Lorsque les œufs sont submergés, cela provoque leur éclosion. En été, le cycle complet de l'œuf à l'adulte se fait en 1 semaine.

**Pour lutter contre sa prolifération, des gestes simples à mettre en pratique d'avril à octobre permettent de neutraliser les lieux de ponte. Ces actions doivent être menées par l'ensemble des habitants d'un quartier afin de permettre une réduction notable des nuisances.**

Pour tous les contenants dans lesquels l'eau s'accumule :

- RANGER ;
- VIDER ;
- COUVRIR.

Ces recommandations s'appliquent aussi aux personnes qui n'ont pas détecté la présence de moustiques tigres chez elles. En effet, une fois installés, il est très difficile de les éradiquer.

### ➔ Bilan 2022 de la surveillance épidémiologique en Auvergne-Rhône-Alpes et en Savoie

Malgré la levée des restrictions de voyages après deux ans de pandémie de Covid 19, un nombre limité de cas importés d'arbovirose (maladie transmise par les moustiques) a été signalé dans la région pendant la période de surveillance renforcée du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre : 38 cas de dengue, 3 cas de chikungunya et 1 cas de Zika. En Savoie, 5 cas de dengue importés ont été constatés en 2022.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes : [https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-agissons\\_ensemble](https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-agissons_ensemble)



Contacts presse :

**ARS Auvergne-Rhône-Alpes**  
Service presse  
04 27 86 55 55  
[ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)

**Préfecture de la Savoie**  
Service interministériel de la communication  
04 79 75 50 15 ou 50 16  
[pref-communication@savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@savoie.gouv.fr)

**Département**  
Nacima Yakouben  
04 79 96 73 20 / 06 07 56 73 19  
[nacima.yakouben@savoie.fr](mailto:nacima.yakouben@savoie.fr)